



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 02 2024

Siège – 16 Place du Foirail à St Pons de Thomières

PROCES VERBAL

Approuvé le 21 Mars 2024

Délibération N° 2024.03/21/040

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 Février, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 01 Février 2024, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS, Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE

➤ Ouverture de la Séance à 17h00

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur le Président propose aux membres du BUREAU de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Seul Alain MOULY se porte volontaire, il est élu à l'**UNANIMITÉ**.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 23 11 2023

Aucune demande de modification n'étant prononcée, le Président propose de procéder à son adoption. Le procès-verbal de séance du 23 Novembre 2023 est adopté à l'**UNANIMITÉ**

LIEN SOCIAL

2. Demande de subvention = Fonctionnement France Services Olonzac

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes subventions en fonctionnement pour les projet ou action de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes

Monsieur le président rappelle que l'État participe au fonctionnement des espaces France Services à travers 2 subventions de fonctionnement : le Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) et le Fond Inter-Opérateur (FIO).

Il propose de demander le renouvellement de ces subventions pour le fonctionnement de France Services Olonzac pour l'année 2024.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recette	
Charges de personnel	61 500,00 €	FNADT	20 000,00 €
Achat et services divers	500,00 €	FIO	15 000,00 €
		Autofinancement	27 000,00 €
TOTAL	62 000,00 €	TOTAL	62 000,00 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (9 POUR)

- **Sollicite** une subvention de 35 000,00€ auprès des services de l'État, dans le cadre du FNADT (20 000,00€) et du FIO (15 000,00€), pour le fonctionnement 2024 de France Services OLONZAC ;

3. Demande de subvention = Fonctionnement France Services St Pons

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes subventions en fonctionnement pour les projet ou action de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes

Monsieur le président rappelle que l'état participe au fonctionnement des espaces France Services à travers 2 subventions de fonctionnement : le Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) et le Fond Inter-Opérateur (FIO)

Il propose de demander le renouvellement de ces subventions pour le fonctionnement de France Services Saint-Pons pour l'année 2024.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recette	
Charges de personnel	67 570,00 €	FNADT	20 000,00 €
Achats	150,00 €	FIO	15 000,00 €
Services extérieurs	130,00 €	Autofinancement	32 850,00 €
TOTAL	67 850,00 €	TOTAL	67 850,00 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (9 POUR)

- **Sollicite** une subvention de 35 000,00€ auprès des services de l'État, dans le cadre du FNADT (20 000,00€) et du FIO (15 000,00€), pour le fonctionnement 2024 de France Services SAINT PONS THOMIERES ;

PETITE ENFANCE

4. Demande de subvention RPE – Convention tripartite Conseil Départemental de l'Hérault / CAF / Communauté de Communes du Minervois au Caroux

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes subventions en fonctionnement pour les projet ou action de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes

Monsieur le Président présente la convention tripartite CdC/Conseil Départemental de l'Hérault/CAF34 dans le cadre des actions et des aides concernant le secteur enfance et petite enfance développées par les 3 partenaires.

Il présente la proposition de financement pour le service :

- 20% des salaires et charges sociales de l'animatrice pris en charge par le Conseil Départemental de l'Hérault soit 5 400€
- 43% des dépenses de fonctionnement par la CAF de l'Hérault, dans la limite d'un prix plafond arrêté chaque année par la CNAF et un bonus lié à la mise en place de missions renforcées
- Le solde par la CdCMC

Il indique que cette convention est proposée pour une durée d'un an du 1/01/2024 au 31/12/2024

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (9 POUR)

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention relative au fonctionnement du service Relais Petite Enfance (RPE) du Minervoïs au Caroux pour l'année 2024 avec le Conseil Départemental de l'Hérault et la Caisse d'Allocation Familiale ;
- **Précise** que le financement des frais de fonctionnement du service sera assuré comme suit :
 - 20% des charges et salaires de l'animatrice par le Département de l'Hérault
 - 43% des dépenses de fonctionnement par la CAF de l'Hérault, dans la limite d'un prix plafond arrêté chaque année par la CNAF et un bonus lié à la mise en place de missions renforcées
 - Le solde par la CdCMC
- **Précise** que cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1^{er} Janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

5. Demande de subvention – Achat logiciels

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes subventions en fonctionnement pour les projet ou action de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes

Monsieur le Président indique qu'afin de maintenir un accueil de qualité et de préserver le service dans les 3 crèches du territoire, il est demandé de procéder à l'acquisition d'une nouvelle version du logiciel informatique relatif à l'inscription des enfants et à la facturation des familles.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (9 POUR)**

- **Sollicite** auprès des services de la CAF de l'Hérault une demande d'aide financière à l'investissement dans le cadre des fonds de modernisation des EAJE pour l'achat de la nouvelle version du logiciel d'inscription et de facturation des 3 crèches du territoire afin de maintenir un accueil de qualité et de préserver le service ;

TOURISME

6. Tarifs régie Office de Tourisme

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour fixer les tarifs de droits prévus au profil de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux

Monsieur le président propose de modifier certains tarifs de revente des produits de terroir à savoir :

Fournisseur	Produits	Tarif
CDRP	Topo Guide Hérault à Pied	16,40 €
Picoutaille	Mitaines	16,00 €
Savonnerie du caroux	Savon	5,50 €
Vordy	Vordy - Blanc	7,70 €
Vordy	Vordy - Rosé	7,00 €
Vordy	Vordy - Rouge	8,00 €
Gova	Mug vintage	15,00 €
Tartines et Friandises	Gelées 200gr	7,50 €
La Fardoche	Date courte - Houmous de Plante sauvage (1 exemplaire)	3,40 €
Levrero	Date courte - Caramiel/Chocmiel (6 exemplaires)	4,60 €

Mémé Rénée	Date courte - Tisane de garrigues (2 exemplaires)	3,20 €
Mas des meules	Date courte - Huile Olive (2 exemplaires)	10,10 €
La Fageole	Date courte - Huile de Noix (1 exemplaire)	15,50 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (9 POUR)

- **Modifie** les tarifs de la régie de recettes « Office de Tourisme » tels que annexés à la présente délibération à compter du 09 Février 2024 ;

TOUR DE TABLE

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES

Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux



Le secrétaire de séance

